



Se libérer d'une clause de non concurrence

Par **dianou50**, le **29/11/2010** à **11:03**

Bonjour, je suis actuellement chargée du développement commercial dans une entreprise de vente de formation aux entreprises, située à Marseille. Je souhaite créer un cabinet de consultant dans le même secteur d'activité, or je suis liée à mon employeur par une clause de non concurrence : Pendant 5 ans à compter de la rupture définitive du contrat Sur toute la région PACA Comment puis-je me libérer de cette clause et réaliser mon projet ? Merci d'avance

Par **DSO**, le **29/11/2010** à **13:30**

Bonjour, Votre clause de non-concurrence prévoit-elle une contrepartie financière ?
DCdt, DSO

Par **dianou50**, le **29/11/2010** à **16:44**

Bonsoir, oui 10% du salaire